



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R20-2018-041

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2018

Sommaire

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-04-13-001 - Arrêté du 13 avril 2018 portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse (1 page)

Page 3

Direction des Ressources Humaines et des Moyens

R20-2018-04-13-001

Arrêté du 13 avril 2018 portant désignation de M. Gérard
GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la
suppléance du préfet de Corse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE CORSE

Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau de la coordination interministérielle
DRHM/BCI/JD

Arrêté n° _____ du **13 AVR. 2018**
portant désignation de M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse, pour assurer la suppléance du préfet de Corse

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 45-II ;
- Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016, nommant M. Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 février 2017 nommant M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse ;

Considérant l'absence du secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Corse ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : M. Gérard GAVORY, préfet de la Haute-Corse assurera la suppléance du préfet de Corse, dans ses responsabilités régionales, du vendredi 4 mai 2018 (soir) au dimanche 13 mai 2018 (soir).

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Corse-du-Sud et le préfet de la Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Fait à Ajaccio, le **13 AVR. 2018**

Bernard SCHMELTZ